



FORT et DROIT

BP 121
38001 GRENOBLE CEDEX 1

contact@centaures-footus.com
www.centaures-footus.com

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21/09/2012

- ❖ **21h35 : début de l'assemblée générale extraordinaire (AGE)**
- ❖ **21h36 : arrivée de 2 adhérents portant le nombre de présents/pouvoirs à 59**
- ❖ **21h37 : présentation des nouveaux statuts proposés pour l'association par J-Y Pattard, trésorier**
 - *Titre I : But et composition de l'association*
 - Article I : Objet-Durée-Siège social
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 54
 - ◆ Contre : 2
 - ◆ Abstention : 3
 - Article II : Composition
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 57
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 2
 - Article III : Adhésion et licence sportive
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 57
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 2
 - Article IV : Cotisation et licences
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
 - Article V : Perte de la qualité de membre
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 56
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 3
 - Article VI : Moyens d'action
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 57
 - ◆ Contre : 1
 - ◆ Abstention : 1
 - Article VII : Groupement sportif et société
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 54
 - ◆ Contre : 2
 - ◆ Abstention : 3

Association n°0381014320 régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère le 06 mai 1985 sous le n° 14.320, agrément n° 38.90.064 du 15 janvier 1990. Affiliée à la Fédération Française de Football Américain et à l'European Federation of American Football (ex-EFL) depuis 1985.

« Les Centaures », le nom et le logo sont des modèles déposés, toute utilisation ou reproduction est strictement interdite.



FORT et DROIT BP 121
38001 GRENOBLE CEDEX 1

contact@centaures-footus.com
www.centaures-footus.com

➤ *Titre II : Assemblée Générale*

▪ Article VIII : Composition

Vote de l'article:

- ◆ Pour : 59
- ◆ Contre : 0
- ◆ Abstention : 0

▪ Article IX : Compétences et déroulement des assemblées générales

Vote de l'article:

- ◆ Pour : 0
- ◆ Contre : 59
- ◆ Abstention : 0

L'article en l'état n'est pas voté, l'amendement suivant lui est apporté:

*Sur les décisions relatives aux acquisitions, échanges, aliénations, constitutions d'hypothèques sur des immeubles, aux baux excédant 9 ans, aux aliénations des biens rentrant dans la dotation et les emprunts **d'un montant supérieur à 10% du budget de la saison en cours.***

Vote de l'article amendé:

- ◆ Pour : 55
- ◆ Contre : 2
- ◆ Abstention : 2

➤ *Titre III : Administration*

▪ Article X : Le Bureau

Vote de l'article:

- ◆ Pour : 59
- ◆ Contre : 0
- ◆ Abstention : 0

▪ Article XI: Eligibilité-Election-Condition-Vacance

Vote de l'article:

- ◆ Pour : 58
- ◆ Contre : 0
- ◆ Abstention : 1

▪ Article XII Rôle-Pouvoir-Fonctionnement

Vote de l'article:

- ◆ Pour : 58
- ◆ Contre : 0
- ◆ Abstention : 1

▪ Suppression de l'ancien Article XIII

Vote de la suppression de l'article:

- ◆ Pour : 59
- ◆ Contre : 0
- ◆ Abstention : 0

▪ Article XIII : Rôle et Pouvoirs du Président

Vote de l'article:

- ◆ Pour : 59
- ◆ Contre : 0
- ◆ Abstention : 0

▪ Article XIV : La Direction Exécutive

Vote de l'article:

- ◆ Pour : 59

Association n°0381014320 régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère le 06 mai 1985 sous le n° 14.320, agrément n° 38.90.064 du 15 janvier 1990. Affiliée à la Fédération Française de Football Américain et à l'European Federation of American Football (ex-EFL) depuis 1985.

« Les Centaures », le nom et le logo sont des modèles déposés, toute utilisation ou reproduction est strictement interdite.



FORT et DROIT BP 121
38001 GRENOBLE CEDEX 1

contact@centaures-footus.com
www.centaures-footus.com

- ◆ Contre : 0
- ◆ Abstention : 0
- Article XV : Composition
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XVI : Désignation et Limogeage
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XVII : Le Comité Directeur
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XVIII : Composition-Eligibilité-Election-Vacance
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XIX : Représentation
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XX : Rapport à l'assemblée générale
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0

➤ *Titre IV : Dispositions financières*

- Article XXI : Ressources
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 58
 - ◆ Contre : 1
 - ◆ Abstention : 0
- Article XXII : Dépenses
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XXIII : Comptabilité
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0

Association n°0381014320 régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère le 06 mai 1985 sous le n° 14.320, agrément n° 38.90.064 du 15 janvier 1990. Affiliée à la Fédération Française de Football Américain et à l'European Federation of American Football (ex-EFL) depuis 1985.

« Les Centaures », le nom et le logo sont des modèles déposés, toute utilisation ou reproduction est strictement interdite.

- ◆ Abstention : 0
- Article XXIV : Responsabilité
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XXV : Modifications
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XXVI : Autorité de Tutelle
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XXVII : Règlement Intérieur
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0
- Article XXVIII : Dissolution
Vote de l'article:
 - ◆ Pour : 59
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 0

❖ **22h30 : fin du vote des nouveaux statuts de l'association**

❖ **22h31 : appel à candidature pour l'élection du bureau (candidature par liste)**

Une seule liste se présente, elle est composée des 5 personnes suivantes :

- David Dumas postulant à la fonction de président
- Jean Yves Pattard postulant à la fonction de trésorier
- Philippe Erbs postulant à la fonction de secrétaire
- Gérard Tortosa
- Matthieu Gournay

❖ **22h35 : présentation de chaque candidat de la liste devant l'assemblée**

Ces 5 personnes s'engagent à porter le projet club du mieux possible.

❖ **22h38 : Élection du Bureau par vote des adhérents présents/pouvoirs**

- ◆ Pour : 57
- ◆ Contre : 2
- ◆ Abstention : 0

La liste est élue à la majorité.

❖ **22h40 : appel à candidature pour l'élection du comité directeur (candidature individuelle)**

Six candidats se présentent, il s'agit des personnes suivantes :

- Clara Laforet

Association n°0381014320 régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère le 06 mai 1985 sous le n° 14.320, agrément n° 38.90.064 du 15 janvier 1990. Affiliée à la Fédération Française de Football Américain et à l'European Federation of American Football (ex-EFL) depuis 1985.

« Les Centaures », le nom et le logo sont des modèles déposés, toute utilisation ou reproduction est strictement interdite.



FORT et DROIT BP 121
38001 GRENOBLE CEDEX 1

contact@centaures-footus.com
www.centaures-footus.com

- Patrick Brans
- Jean Alain Boucard
- Stéphane Pollier (excusé et représenté par Jean Alain Boucard)
- Nicolas Tomasini
- Adrien Prest

❖ **22h42 : présentation de chaque candidat devant l'assemblée**

❖ **22h45 : Élection du Comité directeur par vote des adhérents présents/pouvoirs**

- Clara Laforet
 - ◆ Pour : 55
 - ◆ Contre : 3
 - ◆ Abstention : 1
- Patrick Brans
 - ◆ Pour : 58
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 1
- Jean Alain Boucard
 - ◆ Pour : 58
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 1
- Stéphane Pollier
 - ◆ Pour : 58
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 1
- Nicolas Tomasini
 - ◆ Pour : 58
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 1
- Adrien Prest
 - ◆ Pour : 58
 - ◆ Contre : 0
 - ◆ Abstention : 1

Chaque candidat est élu à la majorité.

❖ **22h48 : Clôture de l'AGE**

Association n°0381014320 régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère le 06 mai 1985 sous le n° 14.320, agrément n° 38.90.064 du 15 janvier 1990. Affiliée à la Fédération Française de Football Américain et à l'European Federation of American Football (ex-EFL) depuis 1985.

« Les Centaures », le nom et le logo sont des modèles déposés, toute utilisation ou reproduction est strictement interdite.